Les actes fondateurs de la démocratie

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen





Rédigée au début de la Révolution française, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le 26 août 1789 par l'Assemblée nationale dite constituante. En effet, c'est cette même Assemblée qui dotera, deux ans plus tard, la France de sa première constitution, le 3 septembre 1791. La Déclaration en est le préambule. Ses rédacteurs, empreints de la philosophie des Lumières, consacrent ainsi la fin des inégalités de l'Ancien régime, quelques semaines après avoir voté, dans la nuit du 4 août 1789, l'abolition des privilèges.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen constitue un des piliers actuels de notre système juridique, politique et social. Avec elle, ce sont les principes d'égalité des droits entre les citoyens ; de séparation entre le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire ; de reconnaissance des libertés de chacun qui sont proclamées, principes qui deviendront les éléments fondateurs du modèle républicain français.



Boule du Bicentenaire de Walter de Maria

Située dans la Cour d'honneur, cette sphère monumentale a été réalisée en 1989 par l'artiste américain Walter de Maria (1935-2013) à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la Révolution française. Posée sur un socle de marbre blanc, l'œuvre en granit noir est entourée d'un hémicycle en fer à cheval sur les parois internes duquel sont gravés les 17 articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et son Préambule. La sphère symbolise le caractère universel et intemporel de la Déclaration, texte fondateur de notre démocratie qui en a d'ailleurs inspiré beaucoup d'autres tel que la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948. Le cœur de la sphère, en or, figure, quant à lui, la dimension humaine et affective de cette Déclaration.